

# NIGER

## Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

### Contenu

Introduction.....	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite.....	3
Membres du GMP et présences.....	3
Termes de Référence et pratiques du GMP .....	15
Réunions du GMP et procès-verbaux.....	20
Adoption par le GMP .....	20
Partie II: Participation du gouvernement .....	22
Contacts avec le collège au sens large.....	26
Utilisation des données.....	27
Signataires.....	28
Partie III: Participation des entreprises.....	29
Nominations au GMP .....	29
Contacts avec le collège au sens large.....	32
Utilisation des données.....	34
Obstacles à la participation .....	35
Partie IV: Participation de la société civile.....	37
Nominations au GMP .....	37
Contacts avec le collège au sens large.....	39
Utilisation des données.....	40
Obstacles à la participation .....	46
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes .....	51
Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes" .....	52

**Période examinée** : (du 20 février 2020 au 31 mars 2023)

**Equipe de Validation** : Alex Gordy

Hugo Paret

Ahmed Zouari

**Date butoir** : 1<sup>er</sup> avril 2023

## Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

## Partie I : Supervision par le groupe multipartite

L'objectif de cette [exigence](#) est d'assurer l'existence d'un Groupe multipartite indépendant capable d'exercer une supervision active et significative de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE qui équilibre les intérêts des trois principaux collèges (gouvernement, industrie et société civile) de manière consensuelle. Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le Groupe multipartite doit inclure une représentation adéquate des principales parties prenantes nommées sur la base de procédures de collège ouvertes, équitables et transparentes, prendre des décisions de manière inclusive et rapporter à des collèges plus larges.

Entièrement atteint

Justification : Un groupe multipartite a été mis en place et comprend 3 collèges. Toutes les parties prenantes sont adéquatement représentées. Les représentants de l'Administration sont des haut cadres, les représentants de la société civile et des entreprises ont été librement désignés par leurs pairs.

*Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.*

### Membres du GMP et présences

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Membre/suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates)
ADMINISTRATION	Membre	4/6/2021	Laouali Chaibou	DIRCAB (Directeur de Cabinet)	CAB/ PM (Cabinet du Premier Ministre)	M	5 sur 8

ADMINISTRATION	Membre	09/10/2019	Madou Gagi Grema	CT (Conseiller Technique)	Présidence de la République Présidence de la République	M	7 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	09/10/2019	Harou Abass	CT	Présidence de la République	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	19/11/2018	Aboubacar Almoustapha	CP (Conseiller Principal)	Cabinet du Premier Ministre	M	3 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	01/08/2021	Mamadu Moustapha	CT	Cabinet du Premier Ministre	M	3 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	8/11/2021	Boukari Mamane	SG	M Finances	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	19/07/2021	Mahamane Malousmane	DGI (Directeur Général des Impôts)	M Finances	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	04 Juin 2021	Saadou Bakoye	SG	M Plan	M	2 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	04 Juin 2021	Assoumane Mainassara	DGPP	M Plan	M	1 sur 8

ADMINISTRATION	Membre	Juillet 2021	Mme Fatouma Korgom	SGA	M Mines	F	7 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	23 mars 2023	Mamane Kaché	Directeur des Mines	M Mines		0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	27 décembre 2022	Col Major Ibro Adamou	SG	M Environnement	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	suppléant	Juillet 2020	Hassane Djibrile Cissé	DG	BNEE(Bureau National d'Evaluation Environnemental)	M	2 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	02 juin 2022	Zouberou Maazou	SG	Ministère du Pétrole	M	1 sur 8
ADMINISTRATION	suppléant	24/3/2023	Boubacar Amadou	DEP	Ministère du Pétrole	M	1 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	13 Janvier 2022	Boubacar Oumarou	Député	Assemblée Nationale	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	13 Janvier 2022	Amadou Djibo Ali	Député	Assemblée Nationale	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	13 Janvier 2022	Mano Dodo	Conseiller	CESOC (Conseil Economique et Social)	M	2 sur 8

ADMINISTRATION	Membre	13 Janvier 2022	Abdou Ouhou Dodo	President	Association des Municipalités du Niger	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	13 Janvier 2022	Maouli Abdourahmane	President	Association des Municipalités du Niger (AMN)	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Membre	13/09/2021	Hassane ACHEGANA Amadou	President	Association des Régions du Niger (ARENI)	M	0 sur 8
ADMINISTRATION	Suppléant	13/09/2021	Dalla Korodji	President CR Diffa	Association des Régions du Niger (ARENI)	M	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Abdourahmane Moussa	Membre	SYNPAMINE (Syndicat du Personnel de l'Administration des Mines)	M	8 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Malla Kiari Kime Oumar	Membre	SNAAP (Syndicat National des Agents de l'Administration du Pétrole)	M	0 sur 8

OSC	Membre	27 aout 2019	Abdou Seydou Moumou ni	Membre	SYNATRA P (Syndicat National des Travailleurs du Pétrole)	M	6 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Hadiza Tiemago	Membre	SYNTRAMINE (Syndicat National des Travailleurs des Mines)	F	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Rachida Abdoul Moumou ni	Journaliste	Presse publique	F	7 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Sani Mamane Lawan	Journaliste	Presse publique	M	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Sani Aboubacar	Journaliste	Presse privée	M	8 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Balkissa Hamidou	Journaliste	Presse privée	F	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Cherif Issoufou Souleymane	Membre	Transparency Niger	M	6 sur 8

OSC	Suppléant	27 aout 2019	Roubaiya tou Tanimou ne	Membre	ANPEIES (Associati on Nigérienn e des Profession els des Etudes d'Impact Environne mentales et Sociales)	F	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Sidikou Gadé	Membre	ONECCA  (Ordre National des Experts Comptabl es et des Comptabl es Agréés)	M	1 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Sidi Fodi Hamidou	Membre	ANACCTIE	M	4 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Halidou Mounkail a	Membre	ROTAB  (Réseau des Organisati ons pour la Transpare nce et de l'Analyse Budgétair e)	M	6 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Kaka Touda Mamane Goni	Membre	Alternativ e Espace Citoyens	M	0 sur 8



OSC	Membre	27 aout 2019	Seyni Djibo	Membre	CCOAD (Cadre de Concertation des ONG et Association de Developpement)	M	8 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Ousmane Djibo	Vice Coordinateur	GREEN (Groupe de Reflexion et d'Actions sur les Industries Extractives)	M	0 sur 8
OSC	Membre	27 aout 2019	Mounkaila Aichatou	Membre	AFSIEN (Association des Femmes du Secteur des Industries Extractives du Niger)	F	6 sur 8
OSC	Suppléant	27 aout 2019	Zeinabou Adamou	Membre	NIWO (Niger's Women in Oil and Gas)	F	0 sur 8
ENTREPRISE	Membre	Juin 2019	Yacine Wafy	DG	Savannah	M	0 sur 8

ENTREPRISE	Suppléant	Juin 2019	Aghali Silimane	DF	Savannah	M	6 sur 8
ENTREPRISE	Membre	28 Mai 2021	Mamane Ibrahim	DG	CMEN	M	2 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant	28 Mai 2021	Ahmed Ibrahim Souleymane	DT	SOPAMIN	M	2 sur 8
ENTREPRISE	Membre	Juin 2019	Cheng Cunzhi	DG	CNPC	M	0 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant	Juin 2019	Abdoua Louché Hassane	SG Coordinateur	CNPC	M	0 sur 8
ENTREPRISE	Membre	Juin 2019	Boumghar El HADI	DG	SIPEX	M	0 sur 8
ENTREPRISE	Membre	5 Juin 2019	Hamadou Kindo	Adm Général	SML	M	8 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant	5 Juin 2019	Mamane Sambo Bello	SG	SONICHAR	M	0 sur 8
ENTREPRISE	Membre	Mars 2023	Sotty Maiga Fourera	Responsable RSE	Cominak	M	5 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant	5 Juin 2019	Ousmane Ibrahim	DG	SOMINA	M	1 sur 8
ENTREPRISE	Membre	5 Juin 2019	Alisso Ibrahim	DG	GLOBAL	M	3 sur 8

ENTREPRISE	Suppléant	5 Juin 2019	Ibrahim Mahamadou	Membre	PAN AFRICA	M	0 sur 8
ENTREPRISE	Membre	5 Juin 2019	Garba Mamane	DG	GOVIEX	M	4 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant	5 Juin 2019	Razak Tanimoune	DG	Gazprom	M	1 sur 8
ENTREPRISE	Membre	5 Juin 2019	Seybou Salah	President	SYNAMIN	M	8 sur 8
ENTREPRISE	Suppléant <sup>2</sup>	5 Juin 2019	Omar Ibrahim	Membre	Association des Artisans Miniers	M	0 sur 8

**2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
ADMINISTRATION	ADAMOU SOULEY HAMADOU	4/6/2021	Changement de poste	Laouali Chaibou
ADMINISTRATION	Rabiou Balla	2 Juin 2022	Changement de poste	Zabeirou Maazou
ADMINISTRATION	Mairou Malan Ligari	Février 2019	Changement de poste	Hassane ACHEGANA Amadou

ADMINISTRATION	Aklou Sidi Sidi	Sept 2021	Changement de poste	Dalla Korodji
ADMINISTRATION	Hassan Garba Abdou	Janvier 2022	Changement de poste	Dodo Mano
ADMINISTRATION	Mahaman Aba	Juin 2021	Changement de poste	Saadou Bakoye
ADMINISTRATION	Moctar Gado Sabo	Janvier 2022	Election	Amadou Djibo Ali
ADMINISTRATION	Hamza Maazou	Janvier 2022	Election	Boubacar Oumarou
ADMINISTRATION	Adam Effangal	Janvier 2022	Election	Abdou Ouhou Dodo
ADMINISTRATION	Youssouf Ben Machrif	Janvier 2022	Election	Maouli Abdourahamane
ADMINISTRATION	Mahamane Laouali Abdou Rafa	Avril 2021	Changement de poste	Boukari Mamane
ADMINISTRATION	Col Major Souley Aboubacar	27 décembre 2022	Changement de poste	Col Major Ibro Adamou
ENTREPRISE	Sotty Maiga Fourera	Mars 2023	Départ	Idi HAMISSOU

**3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.**

Le GMC a mis en place quatre commissions permanentes. Il s'agit de :

- **Commission Audit et collecte**  
<https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fitieniger.ne%2Fwp-content%2Fuploads%2F2023%2F>

La Commission Audit et Collecte de Données a pour mission, avec l'appui du Secrétariat Exécutif, d'encadrer la collecte, le traitement et la publication des données afin de promouvoir la bonne gouvernance du secteur extractif. Les membres sont

- Mme Fatouma Korgom Secrétaire Générale Adjointe du Ministère des Mines ;
- Zouberou Maazou Secrétaire Général du Ministère du Pétrole ;
- Boukari Mamane SG des Finances ;
- M. Hamadou Kindo du Collège des Entreprises ;
- M. Abdourahmane Hima du Collège de la Société Civile

- **Commission renforcement des capacités**

La Commission Renforcement des Capacités a pour mandat d'évaluer les besoins en formation et d'élaborer un plan de renforcement de capacités qui soutient des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Niger. Les membres sont

- M. Almoustapha Aboubacar du Collège de l'Administration ;
- Mme Fouréra Sotty Maiga du Collège des Entreprises ;
- M. Sidi Fodi Hamidou
- Mme Mounkaila Aichatou.

- **Commission communication**

La Commission Communication se doit de soutenir le GMC dans sa réalisation des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Niger. Elle est chargée de participer à la planification et de suivre la mise en œuvre du plan de communication d'ITIE Niger.

Elle identifie et propose des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE au Niger. Les membres sont

- M. Mohamed Silimane du Collège des Entreprises ;
- Mme Rachidatou Abdoul Moumouni du Collège de la Société Civile ;
- M. Sani Aboubacar du Collège de la Société Civile ;
- M. Seyni Djibo du Collège de la Société Civile ;
- M. Sherif Issoufou Souley du Collège de la Société Civile ;

- **Commission suivi évaluation.**

La Commission Suivi Evaluation avec l'appui du Secrétariat Permanent de l'ITIE, est chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du DN/ITIE. Les membres sont

M. Saadou Bakoye Secrétaire Général Ministère du Plan ;

- M. Madou Gaji Gréma du Collège de l'Administration ;
- M. Mounkaila Halidou du Collège de la Société Civile ;
- Mano Dodo du CESOC.
- M. Garba Mamane membre du Collège des Entreprises

En outre le GMC a mis en place un comité Ad' hoc suivant :

**Comité Validation**

La comité validation a pour mission, avec l'appui du Secrétariat Exécutif, de préparer d'appuyer le déroulement de la Validation du Niger conformément au nouveau modèle de validation. Les membres sont

- Pour le Collège des Entreprises : Mr Kindo Hamadou, Mme Mariama Touré Galadima et Mr Silimane Aghali ;
- Pour le Collège des Organisations de la Société Civile : Mr Mounkaila Halidou, Mme Rachida Abdoul Moumouni et Mr Abdouramane Moussa Hima ;
- Pour l'Administration : Mr Kabirou Issoufou, Mr Boubacar Amadou et Mr Mahaman Balarabé Ibrahim.

--

## Termes de Référence et pratiques du GMP

### 4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

[Termes de référence du GMC - itie \(itieniger.ne\)](http://itieniger.ne)

[Règlement intérieur - itie \(itieniger.ne\)](http://itieniger.ne)

### 5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

09 Septembre 2019 [REUNION\\_001\\_GMC\\_DU\\_09\\_09\\_2019\\_compressed.pdf \(itieniger.ne\)](http://itieniger.ne)

Ces TDR n'ont pas été amendés depuis leur adoption en 2019.

### 6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i>	<i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7 <a href="#">DECRET-DN-ITIE-Niger_compressed.pdf (itieniger.ne)</a>	les dispositions contenues dans le décret créant le DN ont été entièrement respectées.
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.	Lors de sa réunion du 9 septembre 2019 le GMC a adopté un règlement Intérieur reprennant le code de conduite de l'Association <a href="#">Reglement Interieur GMC DN-ITIENIGER0001_reduce.pdf</a>	Aucun conflit d'intérêt n'est apparu pendant la période sous revue
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		
Adoption des plans de travail annuels.	Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7 Alinéa 14 <a href="#">DECRET-DN-ITIE-Niger_compressed.pdf (itieniger.ne)</a>	Le GMC a adopté le plan de travail suivant les dates ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PT 2020;</li> <li>- PT 2021 : <a href="#">MATRICE-PLAN-DE-TRAVAIL-2021-ITIE-NIGER.pdf (itieniger.ne)</a></li> <li>- PT 2022 : 21 juillet 2022; <a href="#">PV-REUNION-DU-GMC-21-juillet-2022-Version-finale.doc (live.com)</a></li> <li>- PT 2023 : 28 février 2023 <a href="#">PV_Reunion-</a></li> </ul>



		<a href="#">du-GMC-du-28-fevrier-2023.docx (live.com)</a>
Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.	<i>Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7</i>  <i>TdR de la commission Audit et Collecte <a href="#">Audit-et-collecte-1.docx (live.com)</a></i>	<i>Le GMC a adopté les TdR de l'AI pour les rapports 2019 à 2022 le 30 Juin 2020.</i>
<b>Règles et procédures pour la gouvernance interne</b>		
Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.	<i>[ Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7</i>  <i>reglément Intérieur <a href="#">Reglement Interieur GMC DN-ITIENIGER0001_reduce.pdf</a></i>	<i>Les projets d'ordre du jour des reunions du GMC sont envoyés à tous les membres qui ont la possibilité de les amender et proposer des sujets particuliers de discussion.</i>
Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants	<i>Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article 8 et 10</i>  <i>Arrêté 225/PM/DN-ITIEN du 7 décembre 2020 <a href="#">ARRETE-N°-00225.pdf (itieniger.ne)</a></i>	<i>Collège de l'Administration : les représentants des ministères sont désignés sur titre. Les ministères désignent les suppléants. Les représentants de l'Assemblée Nationale, du CESOC, de l'AMN, de l'ARENI sont désignés par leurs structures sur requête du DN/ITIE Niger.</i>  <i>Collège des Entreprises : les représentants du college sont désignés par leurs pairs selon la répartition prévue dans l'arrêté 225/PM/DN-ITIEN du 7 décembre 2020.</i>  <i>Collège de la Société Civile : les représentants du college sont désignés par</i>

		<i>leurs pairs selon la répartition prévue dans l'arrêté 225/PM/DN-ITIEN du 7 décembre 2020.</i>
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	<p>reglèment Intérieur</p> <p><a href="#">Reglement Interieur GMC DN-ITIENIGER0001_reduce.pdf</a></p>	<p>Les décisions des organes sont prises par consensus ou à la majorité absolue des votants, en cas de besoin. Toutefois, si après le premier tour de scrutin, la majorité absolue n'est pas obtenue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et la décision est prise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage la voix du Président de session est prépondérante. Toutes les décisions ont été prises par consensus. Durant la période sous revue.</p>
Durée du mandat du GMP	<p><i>La durée du mandat des membres du GMC au titre des collèges des entreprises est de quatre (4) ans et celle de la société civile est de trois (3) ans conformément aux règlements intérieurs de leurs collèges. La durée du mandat des membres du GMC au titre de l'administration n'est pas limitée.</i></p>	<p><i>Les représentants du collège de la société civiles ont dépassé leur mandat de sept (7) mois.</i></p> <p><i>Le mandat des représentants du collège des entreprises arrivera à échéance le 4 juin 2023. Cependant, afin de tenir compte des sociétés opérant dans l'exploitation semi-mécanisée, le collège a décidé de procéder au renouvellement des représentants du collège, le 6 mars 2023</i></p>
Indemnités journalières	<p>Les indemnités des membres du groupe multipartite sont fixées à l'article premier d de l'arrêté 138/PM</p>	<p>Tous les membres du GMC reçoivent l'indemnité de session sur la base de la feuille de présence, conformément à l'arrêté</p>

	<a href="#">(ARRETE)INDEMNITE GMC.pdf (itieniger.ne)</a>	138/PM du 26 septembre 2019
Fréquence des réunions	Le Groupe Multipartite de Concertation du DN/ITIE-Niger se réunit en session ordinaire tous les trois (03) mois sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin	<i>Le GMC s'est réuni 8 fois pendant la période sous revue. La pandémie de la Covid et les élections générales ont impacté la fréquence des réunions</i>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	Les réunions du GMC sont convoquées au moins une semaine avant la date prévue. Les documents sont transmis au moins dix (10) jours à l'avance.	Les réunions du GMC sont convoquées au moins une semaine avant la date prévue. Les documents sont transmis au moins dix (10) jours à l'avance.
Rédaction de procès-verbaux	Les procès-verbaux de réunion sont rédigés par le Secrétariat Exécutif.	<i>Tous les PV sont consultables sur le site <a href="https://itieniger.ne/proces-verbaux">https://itieniger.ne/proces-verbaux</a></i>
<b>Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner</b>		
Comité de Supervision	<p>Le Comité de supervision présidé par le Premier Ministre est composé des ministres concernés par la mise en œuvre et des Présidents de la Chambre des Mines et du Cadre de Concertation des OSC. Il est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives;</li> </ul>	<a href="#">DECRET-DN-ITIE-Niger compressed.pdf (itieniger.ne)</a>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- approuver les plans d'actions et le budget validés par le GMC ;</li><li>- approuver les recommandations faites par le GMC et s'assurer de leur mise en œuvre effective.</li></ul>	
--	---	--

## Réunions du GMP et procès-verbaux

**7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.**

Le 30 juin 2020 ; [PV-REUNION-DU-GMC-30-JUIN-2020.pdf \(itieniger.ne\)](#)

Le 19 aout 2020 :

Le 11 aout 2021 : [PV-REUNION-DU-GMC-11-aout-VF.pdf \(itieniger.ne\)](#)

Le 15 novembre 2021 : [proce-verbal-reunion-GMC-du-15-nov-2021.pdf \(itieniger.ne\)](#)

Le 21 juillet 2022 : [PV-REUNION-DU-GMC-21-juillet-2022-Version-finale.doc \(live.com\)](#)

Le 20 octobre 2022 : [PV\\_Reunion-du-GMC-du-20-octobre-2022.doc \(live.com\)](#)

Le 28 décembre 2022 : [PV\\_Reunion-du-GMC-du-28-decembre-2022\\_Final.docx \(live.com\)](#)

Le 28 février 2023 : [PV\\_Reunion-du-GMC-du-28-fevrier-2023.docx \(live.com\)](#)

## Adoption par le GMP

**8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.**

Le 31 mars 2023

## Partie II : Participation du gouvernement

L'objectif de cette exigence est d'assurer une direction gouvernementale complète, active et efficace pour la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en termes de direction politique de haut niveau et d'engagement opérationnel, afin de faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : La transparence des industries extractives est inscrite dans la Constitution de la République du Niger. Cela s'est traduit par l'inscription du renforcement du DN/ITIE-Niger dans les programmes du Gouvernement et l'accroissement des ressources humaines et financière allouées.

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du 20 février 2020 au 31 mars 2023. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

### 1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Discours d'ouverture du Premier Ministre à la conférence sur les industries extractives : [DISCOURS PREMIER-MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT SEM BRIGI-RAFANI OUVERTURE DE LA CON.pdf \(itieniger.ne\)](#);

Discours d'ouverture du Président du Comité de Supervision ( CS) : [DISCOURS-PRESIDENT-CS.pdf \(itieniger.ne\)](#) ;

Les différents discours répertoriés sur le site de l'ITIE Niger : <https://itieniger.ne/discours/>

Adoption de la politique minière 2020-2023 (septembre 2020) incluant l'ITIE et de nombreux axes relevant du champ d'application de la Norme ITIE  
[https://mines.gouv.ne/IMG/pdf/politique\\_miniere\\_nationale\\_2020-2035\\_adoptee\\_par\\_le\\_gvt\\_vendredi\\_3\\_juillet\\_2020\\_2\\_.pdf](https://mines.gouv.ne/IMG/pdf/politique_miniere_nationale_2020-2035_adoptee_par_le_gvt_vendredi_3_juillet_2020_2_.pdf)

Citations du PM sur l'ITIE lors des réunions du Comité de supervision :  
<https://www.gouv.ne/index.php/les-discours-du-premier-ministre/255-au-cabinet-du-premier-ministre-se-ouhoumoudou-mahamadou-preside-la-1ere-reunion-du-comite-de-supervision-du-dispositif-national-itie-niger>

<https://mobile.twitter.com/MPeNiger/status/1481193923771043841>

<https://www.lesahel.org/au-cabinet-du-premier-ministre-se-ouhoumoudou-mahamadou-preside-la-1ere-reunion-du-comite-de-supervision-du-dispositif-national-itie-niger/>

<http://news.aniamey.com/h/107968.html>

<https://www.faapa.info/blog/le-gouvernement-nigerien-examine-le-plan-de-travail-du-dispositif-national-sur-litie-au-titre-de-lannee-2021/>

Déclarations dans la presse de l'ancien PM Brigi Rafini sur l'ITIE (novembre 2020) :

<https://afriquemagazine.com/brigi-rafinier-de-ce-que-nous-avons-accompli>

Plaidoyer de la Ministre des Mines pour l'allocation d'une part des revenus extractifs à l'autonomisation des femmes (mars 2023):

<https://www.mides-niger.com/la-ministre-des-mines-du-niger-sem-hadizatou-ousseini-yacouba-a-pris-part-au-panel-de-haut-niveau-dont-la-teneur-suit/>

Déclarations à la presse de la Ministre des Mines en faveur de la transparence, sur les sujets du cadastre, d'octroi des permis, etc. (septembre 2021) :

<https://www.jeuneafrique.com/1210209/politique/niger-ousseini-hadizatou-yacouba-en-dame-de-fer-je-ne-lache-rien/> Introduction dans la loi minière de 2022 d'une disposition relative à la prise en compte de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger : article 4 de la loi 2022-033 du 05 juillet 2022. <https://mines.gouv.ne/spip.php?rubrique5>

Citation de la Ministère des Mines lors de l'adoption de la loi minière de 2022 réaffirmant l'engagement de l'Etat : « L'Etat réaffirme son adhésion à toute initiative de bonne gouvernance dans la mise en valeur des ressources minérales, notamment la vision du régime minier pour l'Afrique, de l'Union Africaine, les Principes de l'Equateur, et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives »

<https://mines.gouv.ne/spip.php?article199>

Engagement du Président de la République dans son programme de campagne électorale (Renaissance acte III, chapitre 8 : développement des secteurs minier, pétrolier et de l'énergie)

## 2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

La présidence du GMC est assurée par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre :  
Monsieur Adamou Souley Hamadou, du 13 février 2020 au 4 juin 2021,  
Monsieur Laouali Chaibou, depuis le 4 juin 2021

M. Aksar Abdelkarim nommé Secrétaire Permanent par arrêté n° 137/PM du 13 sept 2019, confirmé Secrétaire Exécutif du DN/ITIE Niger par décret n° 2022-295/PRN/PM du 07 avril 2022 ; [Textes du dispositif - itie \(itieniger.ne\)](#)

--

**3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.**

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
<p>Les membres du GMC représentant le Gouvernement sont désignés conformément à l'arrêté 225/PM/DN-ITIEN du 7 décembre 2020 <a href="https://www.itieniger.ne/ARRETE-N-00225.pdf">ARRETE-N°-00225.pdf (itieniger.ne)</a> Les représentants des ministères sont désignés sur titre. Les ministères désignent les suppléants. Les représentants de l'Assemblée Nationale, du CESOC, de l'AMN, de l'ARENI sont désignés par leurs structures sur requête du DN/ITIE Niger.</p>	<p>Les Secrétaires généraux des ministères sont d'office membres titulaires au GMC. Une lettre du Directeur de Cabinet du PM est adressée aux ministères concernés, pour désigner les suppléants. Une lettre est adressée au cabinet du Président de la République, à l'Assemblée, au CESOC, à l'ARENI et à l'AMN, pour désigner leurs représentants -Titulaires et suppléants).</p>

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
<p>Les membres du GMC représentant les ministères par les nouveaux titulaires. Les membres du GMC représentant l'Assemblée Nationale, le CESOC, l'AMN et l'ARENI qui sont des postes électifs sont renouvelés après chaque élection.</p>	<p>La pratique est toujours en vigueur.</p>



## 5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

Le gouvernement a mis à la disposition du DN/ITIE un bâtiment et prend en charge l'eau et l'électricité. Il a mis à la disposition du DN/ITIE 3 experts, le 01/08/2022, conformément à l'arrêté portant organisation et fonctionnement du DN/ITIE [ARRETE-N°-00224.pdf](#) ([itieniger.ne](http://itieniger.ne))

Il s'agit de :

- 1 "Expert Mines" provenant du Ministère en charge des Mines ;
- 1 "Expert Pétrole" provenant du Ministère en charge du Pétrole ;
- 1 "Expert Juriste" provenant du Ministère en charge des Mines.

Le Cabinet du Premier Ministre a en outre autorisé le recrutement du personnel suivant :

- Un expert en communication ;
- Un gestionnaire de base de données ;
- Un expert assistant juriste ;
- Deux experts assistant en communication ;
- Un assistant de direction.

Le processus de recrutement a été engagé par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement. D'ores et déjà, l'expert en communication et le gestionnaire des bases ont été recrutés respectivement en février et mars 2023.

L'effectif actuel est dix (10) personnes dont quatre (4) personnels d'appui.

En outre, le gouvernement alloue un budget annuel couvrant les salaires et les dépenses de fonctionnement de :

- 52 081 756 F CFA en 2020 ;
- 131 007 805 F CFA en 2021 ;
- 131 007 805 F CFA en 2022 ;
- 137 910 893 F CFA en 2023.

## 6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

Pour les entreprises, le gouvernement a mis dans la loi minière de 2022 une disposition relative à la prise en compte de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger.

Rencontres du Président de la République avec la société civile

- juin 2021

<https://www.presidence.ne/actualites/audiences-et-sommets-1/2021/6/8/mot-introductif-du-president-de-la-rpublique-lors-de-la-rencontre-avec-les-representants-des-organisations-de-la-socit-civile>

- janvier 2022 :

<https://www.actuniger.com/societe/17821-declaration-de-la-societe-civile-sur-la-rencontre-avec-le-president-de-la-republique.html>

[Novembre 2022](#)

Assises pour le recadrage des interventions des ONG et Associations de développement au Niger, présidées par le Premier Ministre

[Niger : Le gouvernement entend assainir le secteur des ONG et Associations de développement dans le pays | Agence Nigérienne de Presse \(anp.ne\)](#)

## Contacts avec le collège au sens large

### 3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Tous les ministères concernés par les industries extractives sont représentés à un très haut niveau au GMC. Ils rendent compte à leur hiérarchie.	Les questions relatives à la mise en œuvre de l'ITIE sont discutées au niveau du Comité de Supervision qui regroupe tous les ministères concernés et qui se réunit deux fois par an.	Ces pratiques sont toujours en vigueur.

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) Le projet de plan de travail est envoyé à tous les membres du collège pour recevoir les inputs de leurs structures respectives aux fins de l'enrichissement du document. Le collège du gouvernement a demandé d'insérer la révision des textes du DN/ITIE (règlement intérieur, TDRs...)

b) le rapport d'avance 2020 a été partagé avec l'ensemble du GMC <https://itieniger.ne/wp-content/uploads/2021/12/RAPPORT-ANNUEL-AVANCEMENT-2020-VF.pdf>

## Utilisation des données

**5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Le Premier Ministre a demandé à la Cour des Comptes d'examiner les problèmes soulevés par l'étude sur les EMAPE par lettre n°000286/PM/DIRCAB/SP-ITIEN du 30 janvier 2023. (voir pièce jointe)

Le Ministère des Finances et le Ministère du Plan utilisent les rapports ITIE dans leurs discussions avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Participation de Monsieur Adamou Ousmane Conseiller de la Ministre des Mines au débat sur la transparence dans les **Industries extractives** organisé par la RTN  
<https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U>

Participation de représentants du gouvernement aux activités suivantes :

- Lancement de la dissémination du rapport 2019 <https://itieniger.ne/lancement-de-la-dissemination-du-rapport-pays-2019/>

- Ateliers de validation des études sur la propriété effective, sur les EMAPES et les rétrocessions

<https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>

## Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Laouali Chaibou	96977070 chaiboul@yahoo.fr	29/03/2023	
Madou Gagi Grema	96576461 grema_m@yahoo.fr	30/03/2023	
Aboubacar Almoustapha	90932943 bmouthe@yahoo.fr	30/03/2023	
Boukari Mamane	90236000 boukarmam@gmail.com	30/03/2023	
Saadou Bakoye	96969068/90340786 bb.saadou@gmail.com	30/03/2023	
Mme Fatouma Korgom	96595026 fatimatayaoukorgom@yahoo.fr	31/03/2023	
Dr Hassane Cissé	96563892 cisseronhassane@yahoo.fr	31/03/2023	
Zouberou Maazou	96538483 zmaazou@yahoo.fr	31/03/2023	
Assoumane Mainassara	98967493 assouman.mainassara@gmail.com	30/03/2023	

## Partie III : Participation des entreprises

L'objectif de cette **exigence** est d'assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un environnement favorable à cet effet.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : les entreprises extractives participent et divulguent leurs données. Les membres du Collège participent activement aux travaux du GMC.

*Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du \_au\_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

### Nominations au GMP

#### 1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>En 2019, lors du retour du Niger dans le processus ITIE, le ministre des Mines, le ministre du Pétrole ont adressé des correspondances respectivement aux sociétés minières et aux sociétés pétrolières pour leur demander de désigner d'un commun accord leurs représentants (titulaires et suppléants) conformément à l'arrêté n°0190/PM du 19 novembre 2018, portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Dispositif National de mise en œuvre de l'ITIE au Niger (DN/ITIE-Niger). (pièce 1)</p> <p>1) Secteur minier</p> <p>Les représentants des sociétés minières se sont réunis le 05 juin 2019 à la salle de réunion du Ministère des Mines pour désigner leurs quatre (04) représentants titulaires et leurs suppléants au sein du GMC en raison de deux (02) pour les sociétés en exploration et deux (02) pour les sociétés en exploitation. Les membres ont été désignés par consensus en fonction des ressources recherchées ou exploitées (or, uranium, charbon). (pièce 2)</p> <p>L'artisanat minier est représentant au sein du GMC par le secrétaire général de leur syndicat.</p> <p>2) Secteur pétrolier</p> <p>Les représentants des sociétés pétrolières se sont réunis au Ministère du Pétrole pour procéder à la désignation par consensus de leurs quatre (04) représentants titulaires et leurs suppléants au sein du GMC en raison de deux (02) pour les sociétés en exploration et deux (02) pour les sociétés en exploitation.</p> <p>Conformément à l'exigence 1.4 de la Norme ITIE, un organe de coordination des actions des entreprises du secteur extractif a été créé (pièce 6) . Cet organe dénommé « Collège</p>	<p>La même pratique est encore en vigueur à ce jour.</p> <p>Pièce 3 : Lettre de convocation du Président</p> <p>Pièce 4 : Correspondance du Ministère des Mines</p> <p>Pièce 5 : Règlement Intérieur</p> <p>Pièce 6 : PV du 6 mars 2023</p>

<p>des Entreprises Extractives » regroupe toutes les sociétés minières et pétrolières.</p> <p><b>L'article 5.1 du règlement intérieur du Collège prévoit que les représentants du Collège au sein du GMC soient désignés par consensus ou par vote aux bulletins secrets par leurs pairs .</b></p> <p>En mars 2023, le règlement intérieur du Collège a été modifié pour prendre en compte les sociétés extractives d'Etat par la création de trois sous-collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le sous-collège des sociétés minières</li><li>- Le sous-collège des sociétés pétrolières</li><li>- Le sous-collège des sociétés d'Etat</li></ul> <p>Les représentants du Collège au sein du GMC sont désignés par consensus ou par vote au bulletin secret. La dimension genre, le principe de diversité et d'inclusion (artisanat minier, sociétés en phase d'exploration, en phase d'exploitation, transport, ressources recherchées ou exploitées), sont pris en compte lors de la désignation des représentants du Collège.</p> <p>Lors du dernier renouvellement, la rareté des candidatures féminines explique le fait qu'il n'y a qu'une seule femme titulaire sur dix et trois (03) femmes suppléantes sur dix.</p> <p>Les réunions du Collège des Entreprises Extractives sont convoquées par son Président au moins 72 heures avant (article 7 du Règlement Intérieur ). Les ministères de tutelle (Mines et Pétrole) adressent aussi des correspondances aux différentes sociétés pour les informer de la tenue de la réunion.</p>	
---	--

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
<p>Le remplacement d'un représentant titulaire ou suppléant du Collège au GMC en cours de mandat se fait conformément aux dispositions de l'article 5.1 du règlement intérieur c'est-à-dire par désignation par consensus ou vote au bulletin secret et respect de la diversité (genre, ressources recherchées ou exploitées, sociétés en phase de recherche, sociétés en phase d'exploitation, artisanat minier, etc..).</p>	<p>Aucun remplacement de membre du GMP représentant les entreprises n'est intervenu au cours de la période.</p> <p>Cependant, en 2021 afin d'assurer une représentation des sociétés d'Etat au sein du GMC, il a été décidé de leur attribuer un représentant titulaire avec son suppléant.</p> <p>Ainsi en mai 2021, les sociétés d'Etat se sont réunies au Cabinet du Premier Ministre pour désigner leurs représentants au sein du GMC.</p> <p><a href="https://itieniger.ne/reunion-des-representants-des-societes-detat/">https://itieniger.ne/reunion-des-representants-des-societes-detat/</a></p>

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée



<p>Le Collège des Entreprises Extractives (CEE) est la structure mise en place pour le contact au sens large avec toutes les entreprises extractives au Niger.</p> <p>Il dispose d'un règlement intérieur définissant entre autres ses missions et son mode fonctionnement.</p> <p>Conformément à son règlement intérieur, les représentants du Collège des Entreprises Extractives au sein du GMC partagent avec l'ensemble des membres du Collège, lors de ses différentes réunions ou par mail (voir pièces 8,9), par whatsapp (voir pièce 10, 11, 12) toutes les informations sur la mise en œuvre de l'ITIE au Niger.</p>	<p>Emails, Téléphone, Whatsapp, réunion</p> <p>Un mailing list et un groupe whatsapp ont été créés afin de faciliter le contact avec l'ensemble des sociétés extractives au Niger.</p>	<p>Whatsapp, Emails, téléphone, réunion</p> <p>PV réunion Collège du 05 juin 2019</p> <p>Pièce 7 : PV réunion des sociétés d'Etat du 21 mai 2021</p> <p><a href="https://itieniger.ne/reunion-des-representants-des-societes-detat/">https://itieniger.ne/reunion-des-representants-des-societes-detat/</a></p> <p>PV réunion du Collège du 6 mars 2023</p> <p><a href="https://itieniger.ne/reunion-du-college-des-entreprises-membre-du-gmc-ce-lundi-06-03-2023-dans-la-salle-de-reunion-du-dn-itie/">https://itieniger.ne/reunion-du-college-des-entreprises-membre-du-gmc-ce-lundi-06-03-2023-dans-la-salle-de-reunion-du-dn-itie/</a></p> <p>Nombre de mails envoyés: 11</p> <p>Pièces 8 et 9: Liste des entreprises destinataires du mailing list</p> <p>Pièce 10 : Demande d'avis sur l'amélioration de la Norme 20 décembre 2022</p> <p>Pièce 11 : Partage du plan de travail 2023, 31 janvier 2023</p> <p>Pièce 12 : Validation du Niger, avis à point de vue, 2 février 2023</p>
--	--	--

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

- a) Oui, le dernier plan de travail (2023) a été largement partagé avec les membres du Collège des entreprises à travers le groupe whatsapp pour informations, observations et enrichissements. Des suggestions de fond et de forme ont été considérées dans la monture finale. D'ailleurs, l'étude sur les exonérations dans les industries extractives est une proposition des entreprises.
- b) Non. Cependant, lors de la validation du rapport annuel d'avancement 2019, toutes les entreprises représentées au sein du GMC (titulaires comme suppléants) ont été sollicitées pour faire des suggestions.

## Utilisation des données

### 5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

- 1) Débat télévisé organisé sur la RTN par Abdoulaye Tiémogo, le dimanche 14 août 2022 sur le rapport ITIE Niger 2019 avec la participation de Mme Sotty Fourera Maiga (COMINAK/ORANO) pour les entreprises extractives, Mr Mounkaila Halidou de la société civile et Mr Aksar Abdelakarim secrétaire exécutif du DN-ITIE/Niger.
- 2) Atelier de partage d'expérience organisé par la COMINAK et la Chambre des Mines du Burkina le 20 mai 2022 à Ouagadougou  
<https://lefaso.net/spip.php?article113448>
- 3) Visite des délégués de la Chambre des Mines du Burkina à leurs pairs du Niger  
<https://m.facebook.com/CMBurkina/posts/5428800657158135/>
- 4) Visite de la délégation de la Chambre des Mines du Burkina sur le site de Cominak Arlit (Niger)  
<https://m.facebook.com/CMBurkina/posts/5432448643460003/>
- 5) Participation du Collège des Entreprises Extractives aux activités de dissémination du rapport ITIE 2019  
<https://itieniger.ne/lancement-de-la-dissemination-du-rapport-pays-2019>

- 6) Participation du Collège des Entreprises Extractives aux ateliers de validation des rapports thématiques (artisanat minier, propriété effective et rétrocessions)  
<https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>.
- 7) Rapport de Responsabilité Sociétale de COMINAK/ORANO  
[https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/ress\\_cominak\\_2018\\_2019\\_ld.pdf?sfvrsn=b4c86ad6\\_10](https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/ress_cominak_2018_2019_ld.pdf?sfvrsn=b4c86ad6_10)  
p.47 sur les paiements 2020 et 2021
- 8) Rapport Environnemental, Social et Sociétal de SOMAIR/ORANO  
[https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/rapport\\_rse\\_somair-2019-2020.pdf?sfvrsn=14500d3d\\_7](https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/rapport_rse_somair-2019-2020.pdf?sfvrsn=14500d3d_7)  
p. 12-13 sur les paiements 2020
- 9) Participation des entreprises extractives à l'atelier de dissimulation des rapports thématiques (artisanat minier, bénéficiaires effectifs, rétrocessions) à Tahaoua du 14 au 15 mars 2023  
<https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>
- 10) Participation des entreprises extractives à l'atelier de dissimulation des rapports thématiques (artisanat minier, bénéficiaires effectifs, rétrocessions) à Agadez du 17 au 18 mars 2023  
<https://itieniger.ne/du-17-au-18-03-2023-a-agadez-pour-la-dissemination-des-etudes-thematiques/>

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.**

Aucun représentant des entreprises n'a rencontré d'obstacle quant à sa participation à l'ITIE

## Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Hamadou Kindo	hamadou.kindo@nigersml.com	06/03/2023	
Garba Mamane	<a href="mailto:garba@goviexniger.ne">garba@goviexniger.ne</a>	06/03/2023	
Idi Hamissou	<a href="mailto:idihamissou@gmail.com">idihamissou@gmail.com</a>	06/03/2023	
Seybou Salah	salah117seybou@gmail.com	06/03/2023	
Aghali Silimane	silimane.aghali@savannah-energy.com	06/03/2023	
Souleymane Hamed Ibrahim	souleymane337@yahoo.fr	06/03/2023	
Mme Touré Mariama Galadima	mariama.touregaladima@orano.group	06/03/2023	
Seyni Daouda Nourou	daouda@waopco.com	06/03/2023	
Belmili Mohamed	belmilimohamed6@gmail.com	06/03/2023	

## Partie IV : Participation de la société civile

L'objectif de cette **exigence** est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour garantir que la transparence créée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettront d'y parvenir au fil du temps.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification :

La plupart des structures de la société civile membres du GMC et du collège au sens large organisent régulièrement sans entrave des activités relatives à la mise en œuvre de l'ITIE.

*Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du\_au [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires*

### Nominations au GMP



**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p>Dans le cadre du processus du retour du Niger à l'ITIE, le secrétariat permanent a recruté un consultant indépendant pour la désignation des membres du collège de la société civile devant siéger au GMC.</p> <p>Il a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait le mapping des ONG et associations intervenant dans les Industries Extractives</li> <li>- Organisé un atelier de trois (3) jours du 21 au 23 août 2019 assorti d'un code de conduite pour la nomination des membres de la Société Civile et des procédures de désignations.</li> <li>- Convoqué le 27 août 2019 le collège électoral en raison d'un représentant par structure</li> </ul> <p>Les structures ont désigné les neuf représentants et leurs suppléants repartis en quatre groupes (Industries extractives, Transparence, syndicats et médias).</p>	<p>Pour le renouvellement et la mise en place le 25 Mars 2023 du collège de la société civile.</p> <p>Il a été établi pour l'occasion la liste réactualisée des structures de la société civile dans les industries extractives.</p> <p>Une convocation officielle pour le renouvellement du collège a été envoyée à toutes les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine sur la base de la liste transmise par le ministère de tutelle le 6 février 2023.</p>

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée

<p>Il n'y a pas eu de remplacement des membres au collège de la société civile pour le mandat</p>	<p>Il n'y a pas eu de remplacement des membres au collège de la société civile pour le mandat passé.</p> <p>Toute fois des nouveaux représentants du collège ont été élus en assemblée générale le 25 mars 2023.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">               pv reunion OSC du 25 mars 2023.pdf         </div> <div style="text-align: center;">               Liste OSC 1.pdf         </div> </div>
---	---

## Contacts avec le collège au sens large

### 3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ROTAB</li> <li>- CCOAD</li> <li>- GREN</li> <li>- MAISON DE LA PRESSE</li> <li>- ANPEIES</li> </ul>	<p>Groupes WhatsApp</p> <p>Rencontres d'échanges</p>	<p>il n'y a pas eu de cadre formel avec le collège au sens large mais les organisations en réseaux ont utilisé leurs propres mécanismes de consultation avec les structures</p> <p>Ainsi 7 groupes ont permis d'être</p>

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Les représentants des OSC ont toujours cherché et obtenu les contributions du collège sur toutes les questions en lien avec l'ITIE

- a. Le dernier plan de travail pour l'année 2023 a été partagé par WhatsApp et les organisations locales ont demandé à voir inscrit dans le plan de travail des formations sur la norme et sur la chaîne des valeurs des industries extractives au niveau local.

**Le plan de travail adopté a pris en compte lesdites propositions.**

- b. La commission suivi-évaluation du GMC a été mise en place et indépendamment de cette structure certaines organisations de la société civile ont mené des activités d'évaluation des impacts.

Le ROTAB a utilisé les données de l'ITIE pour mener un audit sur les contrats miniers et pétroliers

Le ROTAB a utilisé les données ITIE pour mener une étude sur l'apport du pétrole dans le budget de l'Etat

Le GREEN a utilisé le rapport 2019 pour une campagne de dissémination

## Utilisation des données

**5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Les représentants de la société ont contribué à la communication de l'ITIE-Niger en organisant des caravanes de sensibilisation sur la norme ITIE 2019 ; le plaidoyer pour le retour du Niger à l'ITIE ; la dissémination du rapport 2019 avec les organes de presse ; des débats radio-télévisés et des articles de presse sur l'ITIE.

Journées parlementaires sur le financement de l'éducation avec une partie des revenus des ressources générées par les industries extractives.



Déjeuner gouvernemental sur le financement de l'éducation primaire et de l'enseignement professionnel et technique avec des revenus des retombées issues de l'extraction minière et pétrolière tenu le lundi, 19 décembre 2022 au dragon d'or à Niamey.



Réunion d'échange portant sur l'élaboration d'un plan d'action de la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE organisé par le ROTAB, samedi, le 04 février 2023



Réunion de partage des résultats de l'étude sur la transparence des contrats miniers et pétroliers au Niger.



Forum national sur les conclusions de l'audit citoyen de contrat minier et pétrolier signé par le Niger de 2010 à 2020, tenu du 23 au 24 août 2022 organisé par le ROTAB

Du 4 au 5 novembre 2021 le ROTAB a organisé une réunion de validation du répertoire des conventions minières et pétrolières de 2008 à 2019

Le ROTAB a utilisé les données de l'ITIE pour mener un audit sur les contrats miniers et pétroliers

(voir le rapport en annexe)

Le ROTAB a utilisé les données ITIE pour mener une étude sur l'apport du pétrole dans le budget de l'Etat



Du 2 au 3 mars 2020 AFSIEN a utilisé le rapport 2019 pour une campagne de dissémination



Participation de la société civile (GREEN, ROTAB, AFSIEN CCOAD MPCR, MDP  
TRANSPARENCY, CODDAE) aux activités de dissémination des rapports thématiques sur  
l'artisanat minier, la transparence des bénéficiaires effectifs et les rétrocessions (Agadez  
Tahoua mars 2023)  
<https://itieniger.ne/du-14-au-15-mars-2023-a-tahoua-pour-la-dissemination-des-etudes->

[thematiques/](#)



- Participation de Transparency International à un Débat RTN sur la transparence dans les Industries extractives en octobre 2022 :

<https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U>

- Participation du GREEN au forum du studio Kalangou sur le thème de la mise en œuvre de l'ITIE (septembre 2022) : <https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U>
- Atelier de validation du répertoire de conventions minières et pétrolières du Niger organisé par le ROTAB (novembre 2021) : <https://www.lesahel.org/atelier-de-validation-du-repertoire-de-conventions-minieres-et-petrolieres-signees-par-le-niger-de-2008-a-2019-le-rotab-met-a-la-disposition-du-public-un-outil-de-reference-sur-les-conventions-liees/>
- Participation du ROTAB à un panel sur le contenu local dans le secteur minier lors d'un événement de la KAS (mai 2022) : <https://www.lesahel.org/atelier-de-validation-du-repertoire-de-conventions-minieres-et-petrolieres-signees-par-le-niger-de-2008-a-2019-le-rotab-met-a-la-disposition-du-public-un-outil-de-reference-sur-les-conventions-liees/>

Publication du rapport ITIE 2020 sur le site d'organisations membres de l'ITIE Niger (ex : ROTAB <https://rotabniger.net/rapport-itie-niger-2020/>)

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation.**

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les

représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
<p>2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.</p>	<p>Aucun obstacle pour la participation au GMC</p> <p>Mais, il faut noter l'existence de certaines lois liberticides qui ont beaucoup contribué au rétrécissement de l'espace civique. Le cas du décret N°2022-182/PRN/MAT/DC du 24 février 2022 qui donne au gouvernement un pouvoir de contrôle et de censure sur les activités des ONGs et associations comme le dispose l'article 41: " pour tout projet ou programme initié par l'ONG/D, celle-ci doit obtenir l'approbation de l'Etat ou de ses démembrements avant exécution"</p> <p>Ainsi que, la loi N° 45- 2004 du 08 juin 2004, la loi N°33-2019 du 03 juin 2019 portant la répression de la cybercriminalité au Niger et la loi N°2020-19 du 03 juin 2020 portant interception de certaines communications émises par voie électronique au Niger.</p> <p><a href="https://www.africa-laws.org/Niger/criminal%20law/Loi%20no%202019-33%20portant%20r%C3%A9pression%20de%20la%20cyber%20criminalit%C3%A9%20au%20Niger.pdf">https://www.africa-laws.org/Niger/criminal%20law/Loi%20no%202019-33%20portant%20r%C3%A9pression%20de%20la%20cyber%20criminalit%C3%A9%20au%20Niger.pdf</a></p> <p>Ordonnance 2011-22 portant charte d'accès à information publique du 23 février 2011 encore en vigueur</p>
<p>2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la</p>	<p>Les représentants de la société civile agissent librement dans le cadre du processus ITIE sauf que les manifestations publiques sont systématiquement interdites. Ce qui constitue un frein à la liberté d'expression.</p>

<p>possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p>	
<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.</p>	<p>Les représentants de la société civile communiquent et collaborent entre eux concernant le processus ITIE au sein du collège pris collectivement et individuellement lors de la mise en œuvre des activités par l'une ou l'autre des organisations.</p> <p>Il faut noter que depuis un certain des arrestations sont opérées dans les rangs de la société civile sur la base de la loi N°2020-19 du 03 juin 2020 portant interception de certaines communications émises par voie électronique</p>
<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation</p>	<p>Les représentants de la société civile participent pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.</p>



n du processus ITIE.	
2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.	Les représentants de la société civile s'expriment librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et veillent à ce que l'ITIE contribue au débat public.

## Signataires

**7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Sani Aboubacar	+(227) 96504684 aboubacar75@gmail.com	25/03/2023	
Mounkaila Aichatou	+(227) 91840399 <a href="mailto:aishmounkaila@gmail.com">aishmounkaila@gmail.com</a>	25/03/2023	
Rachida Abdoulmoumouni	+(227) 99942526 <a href="mailto:Rachidjara2017@gmail.com">Rachidjara2017@gmail.com</a>	25/03/2023	
Mounkaila Halidou	+(227) 96980683 <a href="mailto:Mounk72@yahoo.fr">Mounk72@yahoo.fr</a>	25/03/2023	
Saidou Abdou Moumouni	+(227) 96578876 <a href="mailto:doulsaid82@yahoo.fr">doulsaid82@yahoo.fr</a>	25/03/2023	
Abdourahmane Moussa	+(227) 90478800 <a href="mailto:dourrahima@gmail.com">dourrahima@gmail.com</a>	25/03/2023	
Sidi Fodi Hamidou	+(227) 96980683 <a href="mailto:sidifodi@gmail.com">sidifodi@gmail.com</a>	25/03/2023	
Sherif Issoufou Souley	+(227) 96971862 <a href="mailto:sherifsouf@yahoo.fr">sherifsouf@yahoo.fr</a>	25/03/2023	
Djibo Seyni	+(227) 90960740 <a href="mailto:djiboseyni@yahoo.fr">djiboseyni@yahoo.fr</a>	25/03/2023	

## Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

## Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

### Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?

6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

